

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

Saint-Ursanne, le 9 juillet 2020

Evaluation du danger d'incendie de forêt dans le Canton du Jura

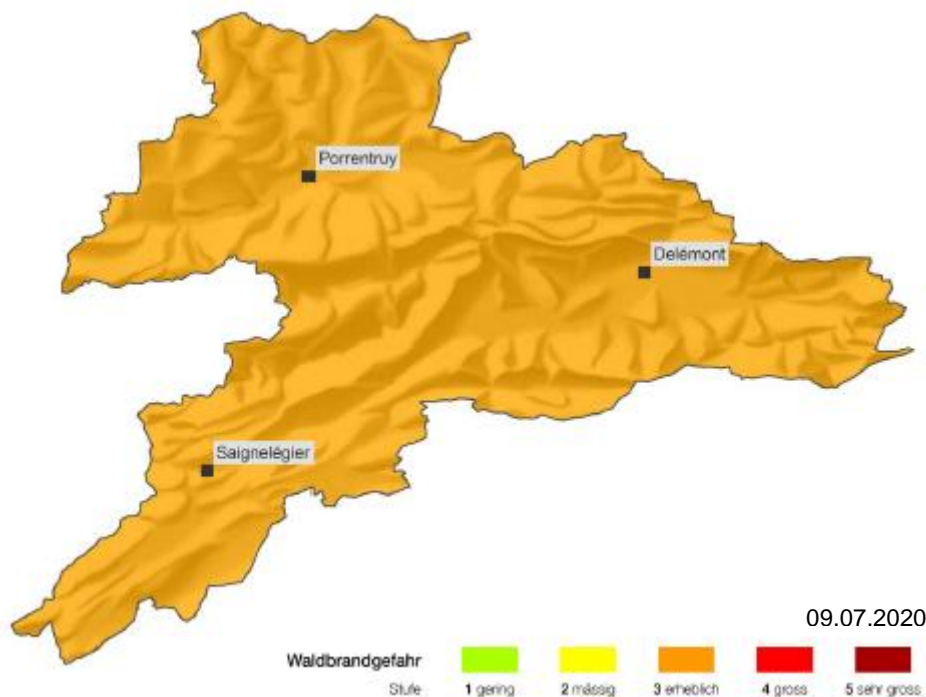


Figure 1 : situation de danger dans le Canton du Jura

1. Degré de danger

Dans toutes les régions du canton du Jura, il existe un danger d'incendie de forêt et de broussailles de niveau 3 « marqué ».

Le danger local d'incendie de forêt peut être différent du danger général d'incendie de forêt, notamment dans les versants exposés au Sud-Est jusqu'au Sud-Ouest. En cas de vent et / ou aux endroits présentant une part importante de végétation sèche, un important volume de bois mort de hêtre, de résineux ou de buis, le danger d'incendie de forêt et de broussailles peut être localement plus élevé.

2. Mesure prise par les autorités

Appel à la plus grande prudence pour faire du feu, en particulier dans les versants comportant beaucoup de bois mort de hêtre, buis ou résineux.

3. Description du danger

Dans les régions présentant un degré de danger « **marqué** » d'incendie de forêt et de broussailles, des incendies de forêt peuvent se déclarer. En cas de feu, la couche de litière peut s'enflammer très facilement. Les couches inférieures du sol sont encore ignifuges. L'intensité et la profondeur du feu seraient probablement limitées, mais la couche d'humus supérieure brûlerait partiellement.

Des feux de couronnes sont possibles dans les peuplements de conifères (notamment pour de petits arbres) ainsi que dans les versants en pente. C'est particulièrement le cas pour les peuplements comportant des arbres déjà partiellement secs ou secs en raison des sécheresses de 2018 et 2019. En cas de vent, des flammèches peuvent se développer, en particulier dans les peuplements de conifères.

Le tableau 1 montre les indices calculés par station météo et région de danger ainsi que les niveaux de danger d'incendie déterminés dans le canton du Jura.

District	Station	FFMC	DMC	DC	FWI	Käse	Degré
Delémont	Delémont	91	38	188	19	-	3 - marqué
Franches-Montagnes	La Chaux-de-Fonds	90	28	124	15	-	3 - marqué
Ajoie	Fahy	91	26	135	17	-	3 - marqué

Les indices indiqués dans le tableau sont ceux du jour et ils peuvent varier dans les jours qui viennent.

4. Situation générale

La météo des jours précédents a évolué de partiellement couverte, à progressivement plus de soleil et des températures jusqu'à 28° C. Un vent relativement fort a également souvent soufflé.

Dans la situation actuelle, les champs récemment fauchés représentent les zones les plus sensibles. Le foin sec est susceptible de prendre feu lors de journées ensoleillées, notamment là où les fauches ont déjà été réalisées et où le sol est donc exposé au soleil et au vent.

5. Evolution et tendance

De aujourd'hui à demain vendredi, le temps sera chaud avec des températures jusqu'à 30° C. Pour vendredi soir, il est annoncé des cellules orageuses locales avec des possibilités de précipitations jusqu'à 10mm et des probabilités de grêle.

Pour ce week-end, il est annoncé un temps nuageux et plutôt variable avec des températures un peu plus fraîches. Dès le début de la semaine prochaine, le temps sera à nouveau ensoleillé et chaud avec des maximums journaliers aux alentours de 27° C.

L'évolution du danger d'incendie de forêt et de broussailles dépendra fortement de la quantité de précipitations et de l'étendue des cellules orageuses. Si elles diffèrent des prévisions actuelles, l'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles peut localement varier du degré évalué dans le présent bulletin.

6. Information sur les bulletins d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt de la semaine prochaine

Le prochain bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt est prévu pour jeudi 16 juillet 2020, mais si le danger devait varier de manière inattendue, d'autres bulletins sont possibles.

7. Remarque générale

Aucune.

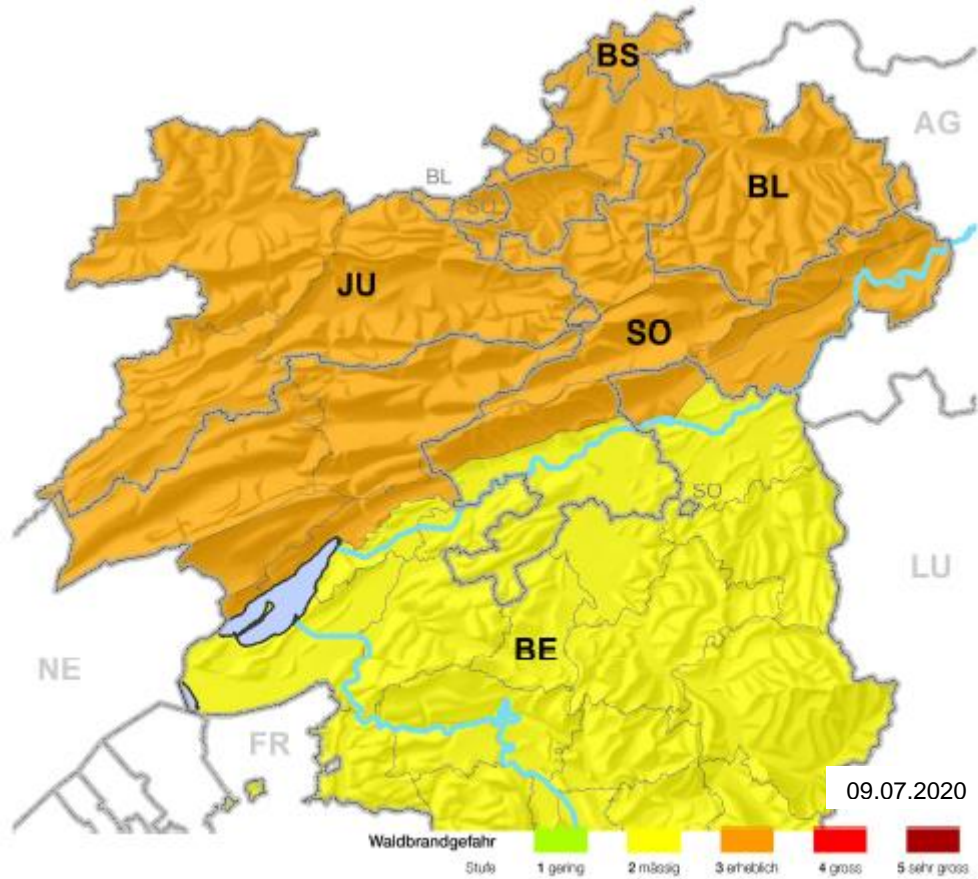


Figure 2 : situation de danger dans la région de collaboration JU-BE-BS/BL-SO

Le présent bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles est destiné à l'information interne des autorités travaillant à la prévention, la gestion et l'intervention en cas d'incendie de forêt ou de broussailles. En règle générale, les évaluations sont réalisées chaque semaine le jeudi, et plus fréquemment au besoin.

La figure 2 est produite afin d'adopter des mesures les plus uniformes possibles entre cantons partenaires et n'est produite que si l'une des régions atteint le degré de danger 3 – marqué.